



PETITION DE M. VICTOR EOAIQ CONCERNANT NAURU

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire D du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Note du Secrétariat : Cette communication a été transmise au Secrétaire général par la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Pacifique.

Hôpital de l'Administration de Nauru
NAURU
Pacifique central

Monsieur le Président
de la Mission de visite de 1956
Conseil de tutelle.

Le 13 mars 1956

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre quelques faits relatifs à mon emploi à l'hôpital de l'Administration de Nauru en qualité de technicien de laboratoire.

Je suis entré au service de l'hôpital en 1940, en qualité d'infirmier et, en 1946, après la guerre, j'ai été transféré au Service de pathologie où je suis resté jusqu'en 1954, date à laquelle l'Administration de Nauru a pris des dispositions pour compléter ma formation en dehors du Territoire. Par la suite, on m'a envoyé en Australie pour y suivre un cours de formation de six mois, en matière de technique de laboratoire, à l'Ecole de santé publique et de médecine tropicale de Sydney.

Après avoir achevé le cours de six mois à l'école précitée, j'ai regagné l'île et le même Hôpital m'a offert un emploi en qualité de technicien de laboratoire, adjoint direct du pathologiste de Nauru.

Par l'intermédiaire du médecin chef, j'ai adressé plusieurs pétitions à l'Administration de Nauru au sujet de la révision des limites de traitements qui correspondent à ma spécialité, en les comparant avec celles d'autres Nauruans qui touchent un traitement plus élevé, mais qui n'ont reçu aucune formation et n'ont suivi aucun cours relatif à leur emploi ou à leur profession.

Je pense qu'il sera peut-être utile de dresser la liste des différentes tâches que j'ai accomplies et de celles dont je suis en partie chargé actuellement :

1. Bactériologie
 - a) Examen des matières fécales
 - b) Examen des crachats
 - c) Examen du sang
 - d) et quelques autres analyses
2. Chimie et biochimie
 - a) Examen du sang (analyse partielle)
 - b) Examen du liquide céphalo-rachidien (analyse partielle)
 - c) Analyse de l'urine
3. Histo-pathologie Préparation des coupes pour étude et diagnostic
 - a) Biopsie - tissus lépreux, etc.
 - b) Autopsies - le cas échéant.
4. Hématologie
 - a) Numération des globules rouges et blancs
 - b) Numération différentielle
 - c) Valeur globulaire
 - d) Quelques autres analyses
5. Parasitologie
 - a) Examen du sang (analyse partielle)
 - b) Examen des matières fécales (analyse partielle)
6. Entretien du matériel et des appareils, etc.
7. Responsabilité du service de pathologie pendant l'absence du pathologiste nauruan.

Pour ce qui est de ce dernier point 7), j'ai été chargé, à plusieurs reprises, de surveiller le travail et le laboratoire lorsque le pathologiste s'est absenté pendant deux mois, pour se rendre en Australie avec d'autres fonctionnaires de l'Administration à l'occasion de la visite de la Reine, et lorsqu'il a pris des vacances ou un congé de maladie.

Je serais très heureux si la Mission pouvait me conseiller à ce sujet et m'aider à obtenir un taux de traitement qui corresponde à ma spécialité actuelle.

Le taux de traitement annuel minimum du pathologiste nauruan est de plus de 200 livres et le taux maximum de 400 livres, et quelques employés professionnels de l'administration touchent des taux supérieurs, tandis que mon taux maximum est de 120 livres.

Malheureusement, la liste des taux de traitement des fonctionnaires nauruans a été complètement fixée; je me permets donc de demander à la Mission de rechercher un moyen de la faire réviser.

Espérant que la Mission examinera ma pétition avec bienveillance, je vous prie d'agréer, etc.

Signé : Victor Eoaió
